# LES ÉGLISES D'INGRANDE

Au moins quatre églises se sont succédé sur cette place de l'Église où s'élève encore l'église actuelle d'Ingrandes.

## La première église : 1060-1514

Une première église existait à Ingrande dès le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, date à laquelle les seigneurs d'Ingrande en font don aux moines d'Angers qui avaient fondé le Prieuré de Villeneuve. L'église d'Ingrande paraît ainsi bien être d'origine castrale, c'est-à-dire fondée à l'origine par le seigneur du lieu, propriétaire du château.

Ce point est confirmé par une déclaration faite beaucoup plus tard par le curé d'Ingrande JEAN BLANVILAIN, curé de la paroisse Notre Dame d'Ingrande, devant le seigneur Baron d'Ingrande, comte DE SERRANT :

Ledit sieur comparant a reconnu, déclaré et confessé que le seigneur Baron d'Ingrande est le seul seigneur, patron et fondateur de l'église d'Ingrande, et qu'il a en cette qualité tous les droits de prééminence qui appartiennent et peuvent appartenir au seigneur, patron, fondateur et haut justicier.

Plus ledit sieur a déclaré tenir du prieuré d'Ingrande, la maison presbytérale, cour, rues, issues et jardins près ledit presbytère.

Située à l'ouest du village, face à la porte d'accès au château, l'église Notre Dame d'Ingrande remonte au moins aux années 1050 à 1070, période où se développe fortement le culte marial dont témoigne le nombre croissant d'églises désormais consacrées à la Bienheureuse Vierge Marie. Sa propriété et la moitié de ses revenus avaient été donnés dès 1083 à l'Abbaye Saint-Nicolas d'Angers par ORRI (ou OURRI) du Louroux. Ce *miles* ou chevalier de Chantocé en fait officiellement don aux moines de Saint-Nicolas d'Angers avec les revenus y afférant pour le bourg, le cimetière et le fief presbytéral. Ce qui tend à renforcer l'idée que cette première église ingrandaise était bien d'origine castrale, c'est-à-dire qu'elle avait été fondée par le seigneur local, en lien étroit avec la présence de son château.

Juste à côté de l'église Notre Dame, se trouvent le presbytère qui appartient encore à cette époque au prieuré, et la cure où réside celui qu'on appelle dans les textes « le gouverneur de l'église d'Ingrande » et qui n'est autre que son curé. Autour de l'église, se tient un petit cimetière clos de murs bas, dans lequel sont enterrés les habitants d'Ingrande, notamment les plus fortunés qui sont enterrés au plus proche du chœur de l'église, voire sous le chœur de l'église pour les plus importants. Une partie des revenus non négligeables de l'église provient de l'achat de ces emplacements et des cérémonies associées au culte des morts (sépultures, messes à la mémoire du défunt...).

## La deuxième église : 1514-1743

Elle fut reconstruite et consacrée en mai 1514. On peut penser qu'elle a été plusieurs fois agrandie et sa nef prolongée entre les XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles pour faire face à l'accroissement de la population ingrandaise, en relation directe avec le développement important du commerce fluvial au cours de cette période, matérialisée par l'extension de la cité tout au long de la rue du Fresne. Ses habitants, bien que faisant officiellement partie de la paroisse de Montrelais, venaient en effet à la messe à l'Eglise Notre Dame d'Ingrande, bien plus proche pour eux.

Si l'on observe bien la gravure de 1695, on distingue clairement deux nefs de hauteurs différentes situées dans le prolongement l'une de l'autre, manifestant la réalité d'une extension de l'église initiale. C'est sans doute à l'occasion de ces extensions que le clocher

s'est trouvé déplacé sur le côté nord de l'Eglise, légèrement détaché de la nef, à la manière des campaniles italiens.

On peut s'imaginer à quoi ressemblait cette dernière ainsi que son environnement en consultant les gravures de l'époque, notamment une gravure datée de 1695, dont voici un détail :



En 1677, les deux cloches de l'église – l'une, usée, datant de 1553 ; l'autre, cassée, datant de 1606 – sont remplacées par « deux nouvelles cloches (...), dont la grosse nommée CLAUDE par Monsieur le Comte D'AVAUGOUR et Dame DE BELLEFONDS, qui pèse 735 livres, et la petite nommée ANNE par Monsieur BABAUD et Madame la Comtesse D'AVAUGOUR, qui pèse 550 livres ».

Puis en 1705, on note que des réparations sont devenues nécessaires, et que « HAMELIN, couvreur a monté la croix de fer, avec ses quatre boules de cuivre et le coq sur le clocher, et travaillé aux autres Réparations de couverture pour cette église, la croix ayant été fabriquée par PHILIPPE BESNIER, maître serrurier de ce lieu ».

Régulièrement ont lieu dans cette église ce qu'on appelle des « Réconcilations » opérées par le curé d'Ingrande, suite à des violences ayant entaché le cimetière qui entoure l'église, voire l'église elle-même, comme c'est le cas en 1668, date à laquelle les documents notent :

Notre église Notre Dame d'Ingrandes a été réconciliée par Messire HENRI ARNAULD, évêque d'Angers. L'église avait été polluée par violences avec effusion de sang, faites dans l'église ce 13 avril 1668.

En 1742, le bâtiment fit l'objet d'un « Rapport de péril », assez alarmant, exposant que :

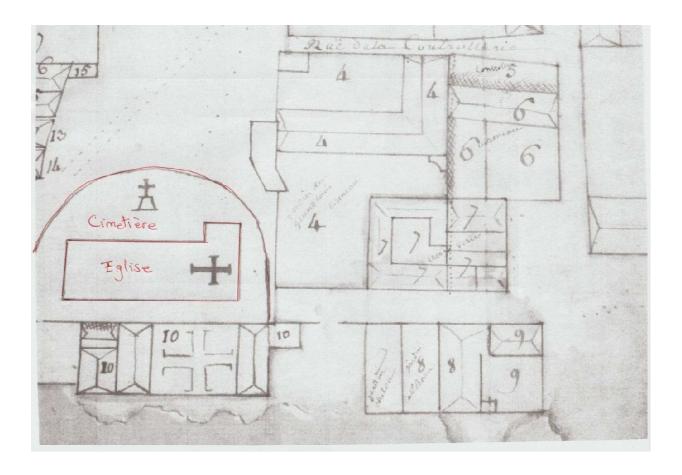
(...) l'église et le clocher de ladite paroisse étant en très mauvais état et menaçant ruine certaine et prochaine, par conséquent, ceux qui assistent aux services dans ladite église risquent d'être écrasés par la chute de ladite église, puisqu'il est déjà tombé plusieurs débris la nuit. En outre que ladite église est trop petite pour recevoir et contenir les habitants de la paroisse et les étrangers qui s'y présentent par rapport au grand passage qui se fait à Ingrande.

Suite à ce rapport, et après avoir obtenu l'autorisation de la Généralité de Tours, on décida en 1743 de lancer un vaste programme de travaux indispensables visant à la reconstruction d'une nef plus vaste, destinée à accueillir une population en augmentation constante, tant les paroissiens d'Ingrande que les voyageurs ou commerçants de passage, dont le nombre ne faisait que croître.

# La troisième église : 1743-1944

C'est ainsi que, le 27 mai 1743, fut posée la première pierre de la nouvelle église d'Ingrande, située approximativement sur le même emplacement, mais dont la nef avait été sensiblement agrandie pour s'adapter à l'évolution démographique et au développement économique de la ville.

On la retrouve sur un plan de 1758, dont on peut voir un détail ci-dessous, qui permet d'imaginer et sa forme et son orientation.



C'est la Comtesse DE SERRANT, Duchesse D'ESTRÉES par son mariage, qui la financera pour partie, avec la contribution de l'assemblée des paroissiens regroupés dans ce qu'on

appelait « La fabrique d'Ingrande », sorte d'association chargée de recueillir les dons et legs des paroissiens et de les faire fructifier pour subvenir aux besoins de la Paroisse.

La Comtesse DE SERRANT sera la marraine de cette nouvelle construction ainsi que de sa nouvelle cloche fondue pour l'occasion, comme le relatent les registres paroissiaux de la commune d'Ingrande, dont voici un extrait :

Le 27 mai 1743 a été bénie et posée la première pierre de cette église avec : Maître PIERRE GUILLOT, Notaire à Montrelais, PIERRE PASQUIER, Vicaire DANIEL GAUDIN, Prêtre LOUIS SIMON, Sous-diacre.

Un an plus tard, le 1<sup>er</sup> septembre 1744, il est précisé :

Au nom de haute et puissante Dame MADELEINE DIANE BAUTRU DE VAUBRUN, Duchesse D'ESTRÉES, de cette paroisse, nous avons béni les deux cloches de l'église, dont :

- la grosse s'appelle GUILLAUME, nommée par haut et puissant seigneur GUILLAUME BAUTRU DE VAUBRUN, Comte DE SERRANT, Baron de Bécon et autres lieux, et par haute et puissante Dame MADELEINE DIANE BAUTRU, épouse de haut et puissant seigneur ANNIBAL D'ESTRÉES, Duc et Pair de France.

Représentés respectivement par JACQUES PATAS, son procureur fiscal, et ANNE FRANÇOISE RISAC DE LA CHAUSSÉE, épouse de JEAN CLAUDE MESNIL, avocat au Parlement et ancien conseiller du Roy, sénéchal des Baronnies d'Ingrande et Chantocé;

- la seconde, nommée Françoise Renée par haut et puissant seigneur Charles DU BOUZET DE ROQUE ÉPINE, abbé de Saint-Nicolas les Angers, du nom de Dame Françoise Renée de La Poeze, épouse de sire René De Limesle, écuyer et seigneur de La Bouvraie.

Représentée par Maître CHARLES GAUDIN, notaire royal à Ingrande, et son procureur fiscal.

Il est à noter que ces dernières semblent ensuite avoir été remplacées dès le 14 août 1769, on ne sait trop pourquoi, par deux autres cloches provenant du Couvent des Ursulines de Chateaubriant.

#### 1744-1746 : La Querelle des Autels

Suite à la reconstruction et l'agrandissement de l'église paroissiale d'Ingrande, il ne subsistera plus que deux autels au lieu des quatre de la précédente église. Au-delà de l'affectation du premier autel Notre Dame du Rosaire à la Vierge, qui ne soulève aucune opposition, le vicaire PASQUIER, responsable de l'aménagement de la nouvelle église, décide d'affecter le second autel à Saint Pierre. Ce que DANIEL GAUDIN, titulaire du bénéfice de l'ancienne chapelle Saint Jacques, conteste. En effet, après la disparition de la chapelle Saint Jacques tombée en ruines à partir de 1705, puis totalement détruite dans les années suivantes, il demande que ce second autel soit dédié au culte de Saint Jacques le Majeur, culte pratiqué à Ingrande dans cette chapelle Saint Jacques de façon très ancienne, depuis au moins le XV<sup>e</sup> siècle.

Plusieurs actions entreprises devant la juridiction épiscopale lui permettent d'obtenir finalement gain de cause. Il impose alors l'annulation de la bénédiction faite par le vicaire PASQUIER, le 18 mai 1745, pour les deux autels qu'il avait établis (Notre Dame du rosaire et Saint Pierre), et fait procéder à une nouvelle bénédiction des deux autels approuvés cette foisci par l'évêché, à savoir ceux de Notre Dame du Rosaire et de Saint Jacques, à la date du 11 mai 1746.

Une relation de l'épilogue de cette controverse figure dans les registres paroissiaux de la commune d'Ingrandes, qui trouve son dénouement avec la bénédiction officielle des deux statues ornant les deux Autels de l'église :

Le 11 mai 1746, ont été bénies les deux statues des 2 Autels de l'église :

- sur l'autel nord : la statue de Notre Dame du Rosaire ;
- sur l'autel sud : la statue de Saint Jacques le Majeur.

Ce qui annule la bénédiction faite le 18 mai 1745 par le sieur PASQUIER sans autorisation de l'Évêque d'Angers.

On pourra se faire une idée de la disposition de ces deux autels, ainsi que de l'aspect extérieur de cette ancienne église par deux photos prises avant sa destruction par les bombardements de 1944 :



Vue intérieure de l'église avec ses deux autels



Vue extérieure de l'église

1789, le 13 septembre : le curé BLANVILAIN bénit le drapeau de la milice nationale de la ville et paroisse d'Ingrande, en présence des sieurs MONNIER Président, ALLARD, ROBERT, HORTODE, membres du comité de cette ville, des sieurs RICHARD DUVERNAY, commandant général de ladite milice, ROULLIER L'AISNÉ, LANGEVIN, MOREAU et MARTIN, capitaines de division d'Ingrande, BELLOEUVRE L'AISNÉ et BRIAND, capitaines commandants des deux divisions, drapeau porté par JEAN ROULLIER LE JEUNE.

Par suite de la loi du 10 mai 1790, les biens de l'église furent confisqués et vendus comme biens nationaux. Les archives départementales conservent les pièces ayant trait à ces ventes qui eurent lieu pour la plupart en 1796. Contrairement à une opinion courante, les prix d'adjudication furent supérieurs au montant des estimations préalables, et les bénéficiaires furent peu nombreux. On retrouve parmi eux les petits notables ou artisans d'Ingrande acquis au nouveau régime, dont les noms figurent dans les archives républicaines : JEAN ROULLIER, JULIEN LEGRAS, PIERRE HORTODE, JULIEN MATHURIN GAUDIN...

1796, le 1<sup>er</sup> juin : l'église fait l'objet d'une soumission d'achat, datée du 13 Prairial An IV, souscrite par JEAN ROULLIER, issu d'une famille qui, dès le début de la Révolution, adopta les idées nouvelles, lui-même étant dès 1789 porte drapeau de la Garde Nationale (sa signature dans les Actes officiels est fièrement assortie de la mention Porte Drapeau), son frère ainé étant l'un des six capitaines de la même Garde Nationale.

1797, le 1<sup>er</sup> janvier (12 Nivose An V): Le corps de bâtiment de l'église d'Ingrandes à l'exception de l'horloge qui est dans le clocher est officiellement attribué à JEAN ROULLIER, serrurier, pour 2700 Francs.

Le Ministre de l'Intérieur de l'époque décida de surseoir à cette vente, on ne sait trop pourquoi. JEAN ROULLIER adressa alors aux citoyens administrateurs du Département du Maine-et-Loire une supplique dans laquelle il se plaignait que le sursis ainsi accordé l'empêchait de remplir les formalités propres à la vente, et notamment de payer le premier acompte sur le prix. Il demandait la levée du sursis l'autorisant d'effectuer l'acquisition, déclarant que son intention était d'en faire don à la commune pour servir de halle et loger l'administration municipale du canton, le juge de paix, et d'y installer également un local pour l'instituteur, et enfin d'en disposer de manière à faire l'avantage du bien public. « Cet édifice, précisait-il, procurera tous les avantages qu'on ne peut trouver ailleurs dans notre commune, vous faisant observer qu'elle n'a servi à aucun culte depuis plusieurs années. J'attends cette justice. »

La municipalité cantonale d'Ingrande accepte la cession à son profit de la soumission faite par JEAN ROULLIER LE JEUNE pour l'acquisition de l'église d'Ingrandes. Cession faite à charge de respecter les vœux du donataire, puisque la délibération précise que, dans l'église, on installera une halle pour les marchés, au-dessus, des chambres pour la justice de paix et l'administration du canton, et au-dessus des greniers pour les grains. Ce projet reçut, au moins sur le papier, un commencement d'exécution. Les archives d'Ingrandes possèdent un dossier comprenant notamment un plan des transformations envisagées.

Contrairement aux affirmations ou aux souhaits de JEAN ROULLIER, l'église ne fut pas complètement désaffectée, puisqu'elle servit ensuite de « Temple de l'Être Suprême » et donna partiellement asile au nouveau culte de la Raison, dont la prêtresse était une Ingrandaise convaincue dans sa jeunesse par les idées nouvelles de JEAN-JACQUES ROUSSEAU sur la « Religion naturelle », et qui quelques années plus tard finit par se marier et devint une respectable mère de famille.

Cette même église abrita aussi entre 1796 et 1800 les cérémonies du culte théophilantropique et la célébration du « décadi » comme jour de repos officiel en lieu et place du dimanche, conformément aux idées de La Reveillère Lèpeaux, théoricien de la nouvelle religion. Issu d'une famille de propriétaires terriens angevins, puis Professeur à l'École de Botanique d'Angers, élu du Tiers-État de l'Anjou à la première Assemblée Constituante en 1789, puis pourchassé comme Girondin pendant la Terreur, avant de devenir un membre éminent du Directoire après la chute de ROBESPIERRE jusqu'en 1799. Il s'efforcera encore jusqu'en 1801 de convaincre BONAPARTE du bien-fondé de sa nouvelle religion théophilantropique qui reposait sur deux seules idées simples : l'Amour de Dieu et des Hommes, et l'Immortalité de l'Âme. Mais BONAPARTE, après avoir longtemps hésité, finira par mettre un terme à ses espoirs lorsqu'il décidera de signer avec le Pape en 1801 le Concordat qui redonnera toute sa place à la religion catholique en France.

On se demande comment cette malheureuse église pouvait faire face à tant de manifestations puisqu'en même temps elle semble avoir hébergé de nombreux détachements de l'armée républicaine dont la présence à Ingrande fut longue et agitée, servant, à la fois, de cantonnement, d'hôpital, d'écurie.

Finalement elle fut rendue à sa destination première sous la houlette de l'Abbé BLANVILLAIN, jeune vicaire d'Ingrande avant la Révolution, qui reprit l'exercice du culte le jour de la Pentecôte 1801. La cérémonie fut annoncée par l'unique cloche rescapée des réquisitions républicaines, la plus grosse d'un poids de 1284 livres, soit environ 628 kg. Son état déplorable à l'issue de ces évènements nécessita d'importantes restaurations qui débutèrent en 1816-1817.

Par ailleurs les inondations qui affectent l'édifice régulièrement (1856, 1866, 1910) n'arrangent pas les choses.

# 1905 : La loi de séparation de l'Église et de l'État

Le 9 décembre 1905 est promulguée la loi de séparation de l'Église et de l'État qui nécessite l'inventaire des biens et objets du culte qui se trouvent dans les églises devenues désormais propriété de l'État. Cette liste des biens et objets du culte doit être transmise aux associations cultuelles qui en ont désormais la charge. Mais dans tout le Maine-et-Loire, et notamment à Ingrandes, les fidèles s'opposent à ces inventaires, et des incidents parfois violents dans les années 1906-1907 opposent ces fidèles aux représentants de l'État républicain chargés de les établir.



## La quatrième église (1956) ou les séquelles de la guerre de 1939-1945

En 1944, un bombardement mal ajusté des alliés visant le pont détruit la vieille église de 1743, en même temps que 25 maisons du centre-ville situées à proximité de la Loire. Après de multiples consultations des habitants pour savoir s'il fallait rebâtir l'église à l'identique, ou choisir une solution plus innovante, c'est la seconde option qui est retenue.

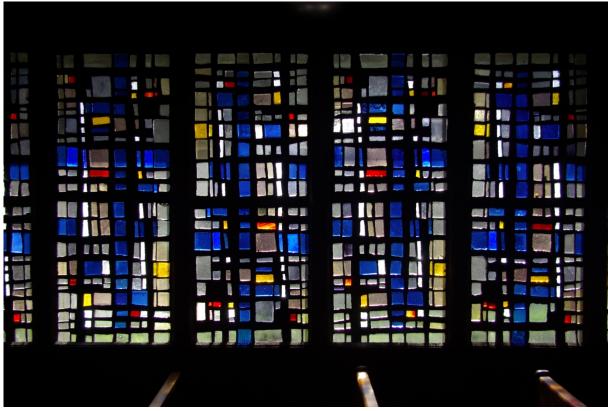
La première pierre de cette nouvelle église à l'aspect très moderniste est posée le 19 septembre 1954, en présence de Monseigneur Chapoulié, Évêque d'Angers, Jean Morin préfet, Émile Boumier maire, et de Frédéric Sénéchal, architecte urbaniste chargé de la reconstruction.

L'édifice présente une esthétique dépouillée de tout superflu et une union réussie du béton et du granit, bleu rose, noir et blanc. Les vitraux modernes occupent une surface imposante (166 m² en trois baies). Ils sont l'œuvre du maître verrier GABRIEL LOIRE (1904-1996), né à Pouancé dans le Maine-et-Loire, et réputé pour ses réalisations dans le monde entier, de Berlin à San Francisco et Dallas, de Santiago du Chili jusqu'au Cap en Afrique du Sud.

Les couleurs (bleu, or, rouge et gris) utilisées évoquent le rythme solaire de la journée. Le clocher qui s'élance à une hauteur de 25 mètres a pour originalité de reposer sur quatre piliers en béton. Il est relié à l'église par une galerie.

Reconstruite dans un style résolument moderne, cette quatrième église d'Ingrandes ne sera achevée que le 10 juin 1956. Elle est aujourd'hui classée comme monument remarquable et labellisée « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle ».





Jean-Louis Beau